

Chlorure d'ammonium en granulés

Fiche de données de sécurité

SECTION 1 : Identification

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : Chlorure d'ammonium en granulés

1.2. Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Fabrication

1.3. Fournisseur

Zaclon LLC
2981 Independence Road
Cleveland, OH 44115
T 800-356-7327

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Chemtrec 1 800 424 9300

SECTION 2 : Identification de danger

2.1. Classification de la substance ou du mélange

SGH-États-Unis/CAN Classification

Toxicité aiguë (orale), Catégorie 4 H302

Lésions/irritations oculaires graves, Catégorie 2A H319

Texte complet des énoncés de danger : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage GHS, y compris les conseils de prudence

SGH-États-Unis/CAN étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Avertissement

Mentions additionnelles de danger : H302 - Nocif en cas d'indigestion
H319 - Provoque une grave irritation des yeux

Déclarations de mise en garde : P264 - Se laver soigneusement après toute manipulation du produit
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/une protection du visage
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Poursuivre le rinçage
P330 - Rincer la bouche
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
P501 - Éliminer les contenus/conteneurs conformément aux règlements locaux /régionaux/nationaux/internationaux.

2.3. Autres dangers

Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur du produit	%	SGH-CAN classification	SGH-États-Unis classification
Chlorure d'ammonium	(N° CAS) 12125-02-9	99,5 à 100	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319 Comb. Poussières	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319 Comb. Poussières

Chlorure d'ammonium en granulés

Fiche de données de sécurité

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

4.1. Description des premiers soins

- Mesures de premiers soins après inhalation : Déplacer à l'air frais immédiatement. Si la victime ne respire pas, commencer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. En cas de respiration difficile, administrer de l'oxygène. Appeler un médecin.
- Mesures de premiers soins après contact avec la peau : Laver immédiatement la zone affectée avec beaucoup d'eau et de savon pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés. Obtenir immédiatement une assistance médicale. Une rougeur et des plaies peuvent se développer si la zone contaminée n'a pas été traitée immédiatement ou si un lavage adéquat n'a pas été effectué.
- Mesures de premiers soins après contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Garder les paupières écartées tout en irriguant les yeux. Consulter immédiatement un médecin.
- Mesures de premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Faire boire un verre d'eau ou de lait à la victime. Appeler un médecin. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

4.2. Les symptômes et effets les plus importants sont aigus et retardés

- Symptômes/blessures après l'inhalation : L'inhalation de concentrations excessives de vapeurs, de fumées et/ou de poussières produit une irritation des voies respiratoires supérieures entraînant une toux, des crachats excessifs et une sensation d'étouffement. Chez l'homme, les réactions se limitent généralement à une légère irritation ou inflammation du nez et de la gorge.
- Symptômes/blessures après contact avec la peau : Le chlorure d'ammonium peut causer une irritation cutanée ou une dermatite sur la peau exposée pendant des périodes prolongées.
- Symptômes/blessures après contact avec les yeux : Le chlorure d'ammonium, y compris les vapeurs, peut causer une irritation et une inflammation des yeux. Des lésions oculaires permanentes peuvent survenir si la substance n'est pas immédiatement évacuée de l'œil.
- Symptômes/blessures après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion.

4.3. Indication d'une intervention médicale immédiate et d'un traitement spécial requis

Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible

SECTION 5 : Mesures à prendre pour lutter contre le feu

5.1. Agent d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau, brouillard d'eau, dioxyde de carbone (CO₂), produits chimiques secs.
- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun.

5.2. Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange

- Danger d'incendie : Des fumées d'oxydes d'azote, de chlorure d'hydrogène et éventuellement d'ammoniac peuvent se dégager lors d'un incendie.
- Risque d'explosion : Aucun connu.

5.3. Conseil pour les pompiers

- Protection pour l'extinction du feu : Les pompiers doivent porter un équipement de protection intégral.

SECTION 6 : Procédures en cas de déversements accidentels

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible

6.1.2. Pour les secouristes

Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible

6.2. Précautions environnementales

Éviter de libérer dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour le confinement : Tenter d'arrêter la fuite si cela est possible sans prendre de risques.
- Procédés de nettoyage : Balayer et recycler dans le procédé si la contamination ne pose pas de problème. Utiliser un équipement de protection approprié si de la poussière est générée ou si un contact avec les yeux ou la peau est possible. Rincer les résidus et le liquide jusqu'à la zone de retenue pour neutralisation avant l'évacuation.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible

SECTION 7 : Manutention et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation/aspiration d'air sur les postes de travail. Éviter de générer des poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts ou les plans d'eau.

Chlorure d'ammonium en granulés

Fiche de données de sécurité

7.2. Conditions d'un stockage sûr, compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder le contenant hermétiquement fermé et dans le contenant d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fabrication

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Chlorure d'ammonium (12125-02-9)		
USA - ACGIH	ACGIH MPT (mg/m ³)	10 mg/m ³ (émanations)
USA - ACGIH	ACGIH LECT (mg/m ³)	20 mg/m ³ (émanations)
Canada (Québec)	VECD (mg/m ³)	20 mg/m ³ (émanations)
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	10 mg/m ³ (émanations)
Alberta	LEP LECT (mg/m ³)	20 mg/m ³ (émanations)
Alberta	LEP MPT (mg/m ³)	10 mg/m ³ (émanations)
Colombie-Britannique	LEP LECT (mg/m ³)	20 mg/m ³ (émanations)
Colombie-Britannique	LEP MPT (mg/m ³)	10 mg/m ³ (émanations)
Manitoba	LEP LECT (mg/m ³)	20 mg/m ³ (émanations)
Manitoba	LEP MPT (mg/m ³)	10 mg/m ³ (émanations)
Nouveau-Brunswick	LEP LECT (mg/m ³)	20 mg/m ³ (émanations)
Nouveau-Brunswick	LEP MPT (mg/m ³)	10 mg/m ³ (émanations)
Terre-Neuve-Labrador	LEP LECT (mg/m ³)	20 mg/m ³ (émanations)
Terre-Neuve-Labrador	LEP MPT (mg/m ³)	10 mg/m ³ (émanations)
Nouvelle-Écosse	LEP LECT (mg/m ³)	20 mg/m ³ (émanations)
Nouvelle-Écosse	LEP MPT (mg/m ³)	10 mg/m ³ (émanations)
Nunavut	LEP LECT (mg/m ³)	20 mg/m ³ (émanations)
Nunavut	LEP MPT (mg/m ³)	10 mg/m ³ (émanations)
Territoires du Nord-Ouest	LEP LECT (mg/m ³)	20 mg/m ³ (émanations)
Territoires du Nord-Ouest	LEP MPT (mg/m ³)	10 mg/m ³ (émanations)
Ontario	LEP LECT (mg/m ³)	20 mg/m ³ (émanations)
Ontario	LEP MPT (mg/m ³)	10 mg/m ³ (émanations)
Île-du-Prince-Édouard	LEP LECT (mg/m ³)	20 mg/m ³ (émanations)
Île-du-Prince-Édouard	LEP MPT (mg/m ³)	10 mg/m ³ (émanations)
Saskatchewan	LEP LECT (mg/m ³)	20 mg/m ³ (émanations)
Saskatchewan	LEP MPT (mg/m ³)	10 mg/m ³ (émanations)
Yukon	LEP LECT (mg/m ³)	20 mg/m ³ (émanations)
Yukon	LEP MPT (mg/m ³)	10 mg/m ³ (émanations)

8.2. Mesures d'exposition

Contrôles techniques appropriés : Fournir un système de ventilation locale par aspiration approprié afin d'assurer un niveau d'exposition pour les travailleurs inférieur aux limites d'exposition.

Protection des mains : Porter des gants imperméables pour minimiser le contact avec la peau.

Protection oculaire : Utiliser des lunettes de protection chimique.

Protection corporelle et cutanée : Porter des vêtements de protection adaptés.

Protection respiratoire : Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition applicables, utiliser un système de protection respiratoire homologué NIOSH.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

État physique : Solide

Apparence : Pépites, granulés ou tiges.

Couleur : Aucune donnée disponible

Odeur : Inodore.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 4,0 à 6,0

Chlorure d'ammonium en granulés

Fiche de données de sécurité

Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 642 °F (339°C)
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 212 °F (se décompose à 968°F/520°C)
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Eau : 100 %
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'exposition	: Aucune donnée disponible

9.2. Informations complémentaires

Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions de manipulation et d'entreposage normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Aucun.

10.5. Matériaux incompatibles

Aluminium, zinc, étain et leurs alliages.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Voie orale : Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (dermique)	: Non classifié
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classifié

ATE CA (orale)	500 mg/kg poids corporel
----------------	--------------------------

Chlorure d'ammonium (12125-02-9)	
DL50 orale rat	1 650 mg/kg

Corrosion/irritation de la peau	: Non classifié pH : 4,0 à 6,0
Lésions/irritation oculaires graves	: Provoque une grave irritation des yeux. pH : 4,0 à 6,0
Sensibilisation respiratoire ou de la peau	: Non classifié
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classifié
Cancérogénicité	: Non classifié
Toxicité reproductrice	: Non classifié
Toxicité systémique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classifié

Chlorure d'ammonium en granulés

Fiche de données de sécurité

Toxicité systémique pour certains organes cibles (expositions répétées) : Non classifié

Danger d'aspiration : Non classifié

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.
Aigu aquatique : Non classifié
Aquatique chronique : Non classifié

Chlorure d'ammonium (12125-02-9)

CL50 poisson 1	209 mg/l (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : Cyprinus carpio [statique])
----------------	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible

12.3. Potentiel bioaccumulatif

Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible

12.5. Autres effets indésirables

Ozone : Non classifié

SECTION 13 : Renseignements relatifs à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Élimination du produit/de l'emballage : Éliminer les contenus/conteneurs conformément aux règlements locaux /régionaux/nationaux/internationaux.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1. Description d'expédition de base

En conformité avec le TDG

TDG

Non réglementé pour le transport

14.2. Informations relatives au transport/DOT

DOT

Non réglementé pour le transport

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

Non réglementé pour le transport

IATA

Non réglementé pour le transport

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Canada Réglementations nationales

Chlorure d'ammonium (12125-02-9)

Répertorié dans la Liste intérieure des Substances du Canada)

15.2. Règlement fédéral américain

Chlorure d'ammonium (12125-02-9)

Répertorié dans la liste TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

15.3. Réglementations des États américains

Chlorure d'ammonium (12125-02-9)

U.S. - Le droit du Massachusetts de savoir
U.S. - Minnesota - Liste des substances dangereuses
USA - New Jersey - Liste du droit de savoir des substances dangereuses
USA - Pennsylvanie - Liste du droit de savoir (Liste RTK)

Chlorure d'ammonium en granulés

Fiche de données de sécurité

SECTION 16 : Informations complémentaires

Texte complet des énoncés de danger :

H302	Nocif en cas d'indigestion
H319	Provoque une grave irritation des yeux

Cette information est fondée sur nos connaissances actuelles et ne sert qu'à décrire le produit à des fins de santé, de sécurité et d'exigences environnementales. Par conséquent, il ne faut pas en conclure qu'elle garantit des propriétés spécifiques au produit.